ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

porcs

Question écrite n° 99435

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la situation catastrophique des producteurs de porc des zones à faible densité porcine telles que le Tarn. Ce secteur subit depuis maintenant plus de quatre ans une forte crise qui s'amplifie en fonction de l'augmentation du coût des aliments nés de l'effondrement ou de la stagnation des cours. Il est urgent que des mesures de sauvegarde soient prises pour ce secteur. Sans mesure spécifique, les producteurs vont connaître de plus en plus difficulté. Ce sont des centaines d'emplois qui se trouvent menacés dans l'amont et l'aval (abattage des coupes et salaisons de montagne) alors que les consommateurs demandent de plus en plus de produits de qualité loin de la banalisation voulue par les grandes filières des bassins de production français ou européens. Il lui demande donc si le Gouvernement entend prendre dans un proche avenir des mesures structurelles de soutien aux producteurs de nos zones de faible densité ainsi qu'un plan de soutien à la modernisation et au développement commercial pour les unités de transformation qui valorisent ces produits.

Texte de la réponse

La filière porcine traverse depuis plus de trois ans une crise économique sévère, qui se traduit aujourd'hui par une perte de revenu significative au niveau des élevages compte tenu de la hausse du coût de production des élevages liée à la flambée des cours des céréales. Les producteurs de porcs ont pu bénéficier du plan exceptionnel de soutien à l'agriculture française qui a été annoncé par le Président de la République le 27 octobre 2009, à Poligny. Le dispositif d'accompagnement spécifique de ce plan (DACS-AGRI) destiné aux agriculteurs dont la situation financière a été significativement fragilisée par les crises successives et disposant de faibles revenus a été renforcé et prolongé pour le secteur de l'élevage en l'abondant de 30 Meuros supplémentaires. Le plan permet par exemple, pour les exploitations en situation difficile, la prise en charge d'intérêts d'emprunt et des cotisations sociales, la restructuration de la dette et la conversion professionnelle dans les cas les plus problématiques. Afin d'alléger les tensions sur les marchés céréaliers, à l'origine d'une forte hausse des céréales entrant dans la composition des aliments du bétail, les stocks français d'intervention d'orge ont été libérés. Concernant les mesures de marchés dans le secteur de la viande de porc, lors du conseil des ministres de l'agriculture du 24 janvier 2011, la France a obtenu de la part de la Commission européenne l'ouverture du stockage privé ainsi que la mise en place d'un groupe de travail élargi associant les représentants professionnels et des pouvoirs publics, créant ainsi un lieu d'échange privilégié entre les professionnels et la Commission pour expertiser toutes les voies d'amélioration possibles à court et plus long terme pour la filière porcine européenne. La première réunion de ce groupe a eu lieu le 8 février 2011. Cette première réunion a été l'occasion pour la délégation française de rappeler ses propositions sur l'avenir de la PAC, et notamment les mesures de gestion des risques économiques face à la volatilité des cours des matières premières. Deux autres réunions dans la même configuration sont programmées d'ici la fin du 1er semestre. Depuis la mise en place de cette mesure de stockage privé, les prix se sont redressés, tant pour les porcs charcutiers que pour les porcelets sevrés vendus pour l'engraissement. Le prix du porc a connu en février une augmentation dans tous les États

membre pour atteindre un prix communautaire de 1,40 euros/kg, supérieur au prix 2010 à la même période. En France le cours du porc s'est maintenu et a même enregistré une progression de 2,5 % au mois de janvier 2011. Cette progression s'est confirmée au mois de février 2011 (+ 7,5 %) et en ce début de mois de mars 2011 avec une cotation à Plérin le 3 mars 2011 de 1,287 euros/kg contre 1,156 euros/kg au 27 janvier 2011. Par ailleurs, à l'échelon national, la filière porcine fait l'objet d'une réflexion stratégique menée avec les professionnels, dans le cadre des plans de développement des filières animales que le Gouvernement a annoncé au SPACE à Rennes en septembre 2010 et qui sont dotés de 300 Meuros sur les trois prochaines années. Pour le secteur porcin, le plan stratégique doit permettre à la filière de regagner en compétitivité. Il prévoit la modernisation des exploitations (60 Meuros seront consacrés à partir de 2011 à la mise aux normes pour le bien-être animal) et l'amélioration de leurs performances énergétiques et environnementales, mais également l'amélioration des performances de la transformation et notamment des abattoirs. Enfin, la contractualisation entre filières végétale et animale est également encouragée afin de donner de la visibilité aux éleveurs sur le prix de l'alimentation animale et limiter l'impact des chocs dus à la volatilité des cours des matières premières. Les réflexions en cours sur l'évolution des prix alimentaires et sur la possible répercussion des prix des matières premières sur les prix de l'alimentation sont également deux mesures structurelles importantes proposées par le Gouvernement pour redonner confiance aux éleveurs de porcs.

Données clés

Auteur : M. Jacques Valax
Circonscription : Tarn (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 99435
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1106
Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3620